



**Centre de la
Petite Enfance
La Gatinerie**

LA POLITIQUE D'ADMISSION DES ENFANTS

Conditions générales

Compte tenu de la demande en matière de services de garde éducatifs, il est important pour le centre de la petite enfance de gérer avec rigueur, les places disponibles en installation, de manière que les parents puissent voir leur demande traitée de façon équitable, selon un ordre de priorité connu. C'est pour cette raison que le CPE La Gatinerie est membre du guichet unique provincial La Place 0-5 ans.

L'installation du CPE La Gatinerie reçoit les enfants âgés de la naissance à 5 ans. Les admissions sont tributaires des places disponibles au CPE selon le groupe d'âge de l'enfant, afin de permettre une application du programme éducatif et d'assurer le bon fonctionnement du groupe. La politique d'admission est rendue publique et, sur demande, est mise à la disposition de chaque parent qui présente une demande d'admission à La Place 0-5 ans.

Le parent qui désire bénéficier des services éducatifs au CPE La Gatinerie doit au préalable d'inscrire sur la liste d'attente centralisée La Place 0-5. C'est l'unique guichet d'accès aux services de garde reconnus du Québec. Le parent y a accès via le site internet www.laplace0-5.com ou en composant le 1 844 270-5055.

La date d'ouverture du dossier à la Place 0-5 détermine la date d'inscription sur la liste d'attente du CPE.

Les priorités accordées

La priorité pour une place en installation sera accordée selon l'ordre suivant :

1. Enfant des employés du CPE/BC qui ont terminé leur probation ;
2. Enfant ayant un frère ou une sœur fréquentant déjà l'installation. Cette priorité se maintient aussi pour une grossesse qui a débuté avant le départ de l'autre enfant pour l'école.
3. Enfant fréquentant à temps partiel et désirant augmenter sa fréquentation ;
4. Enfant inscrit dans le cadre du protocole d'entente entre le CPE et le CISSSO : 5 % des places au permis est réservé.
5. Enfant inscrit à la Place 0-5.

Les conditions d'admission

- Documents à fournir lors de l'inscription :
 - Certificat de naissance de l'enfant (l'original doit être vu) ;
 - Certificat de naissance du parent (l'original doit être vu) ;
 - La preuve pour le programme d'aide de dernier recours (aide sociale), s'il y a lieu ;
 - L'attestation de service de garde fournis, s'il y a lieu ;
 - La preuve de résidence ;
 - La preuve d'inscription à la Place 0-5.

L'avis d'acceptation ou de refus

Un avis écrit sera envoyé au parent confirmant l'acceptation ou le refus de la demande d'admission.

Politique d'admission modifiée par le C.A. le 20 avril 2010.

Politique d'admission modifiée par le C.A en novembre 2014.

Politique d'admission modifiée le C.A le 13 février 2023.